

MEDIATION entreprises

Renforcer la confiance entre les acteurs économiques

Le Cabinet de Médiation Francesca Savary vous accompagne pour rétablir la communication, trouver une issue quand la situation est bloquée.

■ Qu'est-ce que la médiation ?

La médiation est l'un des « modes amiables de résolution des différends » (MARD). Elle est basée sur l'intervention d'un tiers neutre, le/la médiateur/trice garant des principes déontologiques liés à la profession. Son objectif premier est de créer ou de recréer du lien, restaurer la confiance et les relations d'affaires entre les entreprises ou entre entreprises. Elle repose sur une démarche volontaire, impliquant la responsabilité de chacune des parties tandis que tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite.

■ Dans quels cas s'adresser au service

- Différend entre entreprise et client
- Difficulté rencontrée avec un salarié
- Rupture de la communication entre associés
- Absence de dialogue entre services
- Différend dans la relation BtoB

■ Les étapes

- Entretien de diagnostic, étude de la recevabilité
- Proposition d'un plan d'action
- Entretien de réunion entre les parties
- Elaboration de solutions communes
- Signature du protocole d'accord

■ Le coût

200 euros par partie, sauf accord contraire, puis 100 euros par entretien complémentaire. Coût à charge du professionnel si le conflit touche au droit de la consommation (application des nouveaux dispositifs législatifs).

Votre contact :

Francesca Savary Médiatrice - mediation-saintes@orange.fr - 06 67 40 68 25

notions
urgent,
ation cesse. >>



ctif

pose un cadre et
éthode, en vue de
onflit et faciliter
olution satisfaisante
ux parties



demander
iation ?

e concernée
onflit

ns où la justice
uge peut :

un médiateur
er l'accord

ne négociation
ntuelle des avocats
écifique)



Rôle du médiateur

Aider à sortir du conflit

Amener à renouer le dialogue

Rechercher avec les parties un
accord durable en fonction de
l'intérêt de chacun



Avantages de la médiation

Trouver une solution plus douce
pour les parties

Faciliter le respect des solutions
retenues car il y a adhésion
des parties

Eviter des coûts liés à
l'inexécution du contrat

Préserver la relation

Eviter des procédures lourdes



Exemple de con

Entre salariés et emp
Entre associés
Entre client et ven
Entre entreprise
Entre voisins
Entre parents
Entre membres d'une mé
Entre élus et sala



Coût

Frais répartis à parts égale
parties sauf accord con
parties.

L'aide juridictionnelle p
sollicitée si beso



Fin de la missi

Une fois la communicati
ou
une fois l'accord tro
ou
à tout moment à la demand
ou
sur demande du méc

